



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq à vingt heures, sous la présidence de Régis DORBACH, Maire, les membres du Conseil Municipal de MANDEREN RITZING se sont réunis en la salle du Conseil

Etaient présents :

Christophe BECKER, Robert BERGER, Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, Patrick HEIN, Robert JOYEUX, LELLIG Chantal, Jérôme LENNINGER, Elisabeth MONSEL-REDLINGER, Gilbert SCHLENCK, Olivier TRITZ, Joël WEITER.

Procuration : Armand NIEDERCORN à Patrick HEIN.

Absents: Christelle MAUJEAN, Mark RITZEN, Patricia SOLANNILLA, Pierre STREMLER, Marie-Michelle WEITER.

08-2020 : Compte de Gestion de l'exercice 2019 du budget communal

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

09-2020 : Compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal

Sous la présidence de M. Patrick HEIN adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019, établi par M. Régis DORBACH, Maire, qui s'établit ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	434 283.95€	751 994.24€
INVESTISSEMENT	686 204.40€	242 687.87€



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

Il en ressort un excédent de fonctionnement de 317 710.29€

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

10-2020 : Compte de Gestion de l'exercice 2019 du budget assainissement

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11-2020 Compte administratif de l'exercice 2019 du budget assainissement

Sous la présidence de M. Patrick HEIN adjoint maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019, établi par M. Régis DORBACH, Maire, qui s'établit ainsi:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	83 039.66€	116 342.85€
INVESTISSEMENT	175 795.43€	176 471.80€

Il en ressort un excédent de fonctionnement de 33 303.19€

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.



Commune MANDEREN-RITZING

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

12-2020 : Vente tracteur

Monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre en vente le tracteur SOMECA 940.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de vendre à l'entreprise Bouligny Agri de BOULIGNY le tracteur SOMECA 940 en l'état pour un montant de 2 500€.

MANDATE Mr le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

13-2020 : Loyer logement communal

Le nouveau logement communal situé 3 route de Tunting à MANDEREN au rez de chaussée sera mis à la location à partir du mois d'avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 500€. Ce loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.